L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.
Jours de publication durant l'été :
MARDI, JEUDI & SAMEDI.
SAMEDI (MATIN) 11 AOÛT 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.

POUR PRÉSIDENT,
ANDREW JACKSON,
DU TENNESSEE.

"Le général Jackson se distingue par une lucidité d'esprit et une force de volonté telles, qu'il se rapproche plus du caractère romain qu'aucun homme vivant."—Jefferson.

"Quant au capitaine distingué qui a répandu tant de gloire sur notre pays, dont la renommée constitue une si vaste portion de sa *propriété morale*, je n'ai jamais eu, et ne puis jamais avoir pour lui d'autre sentiment que celui du plus profond respect *et de la plus grande bienveillance*."—H. Clay.

POUR VICE-PRÉSIDENT,
MARTIN VAN BUREN,
DE NEW-YORK.

ELECTEURS DE LA LOUISIANE.
POUR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT.

Premier District,	J. B. PLAUCHE',
Second District,	THOMAS W. SCOTT,
Troisième District,	TRASIMOND LANDRY,
Quatrième District,	ALEX. MOUTON,
Cinquième District,	PLACIDE BOSSIER.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR,

NOUVELLE-ORLÉANS, 11 août.

On trouvera dans la quatrième page de notre feuille d'aujourd'hui la première partie de l'apperçu du discours prononcé dans le sénat par M. Benton, lors de la discussion soulevée par MM. Clay, Webster &c. sur le rejet ou l'approbation du *veto* apposé par le président des Etats-Unis au bill de la Banque. Ce document est de la plus haute importance ; et nous regrettons vivement que le *Globe* ne nous en ait fourni qu'un sommaire, exact sans doute, mais qui ne peut être qu'un pâle réflet de la chaleureuse improvisation de l'orateur.

C'est par erreur qu'on a annoncé que la malle arriverait dorénavant les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine; les jours d'arrivée seront le lundi, le mercredi et le *samedi*.

La commission de santé n'a rien fait—les commissaires de districts n'ont rien fait—Le Conseil de Ville a fait moins que rien—La ville est encore saine, et si les *dix mille piastres* sont dépensées, elles iront dans les poches de quelques fainéants qui flânent dans les bureaux du maire, et dont l'activité ne se déploie qu'une fois tous les deux ans. Nous apprenons que déjà huit mille piastres de cette somme sont déboursées, mais Dieu lui seul sait à quoi faire. Si la ville échappe à la maladie, elle devra des remercîmens à la Providence du ciel, mais non pas à la providence de ses *administrateurs*.

La rentrée annuelle des classes du Collège de George-Town, dans le district de Columbia, a été célébrée le 26 juillet dernier. Deux de nos jeunes concitoyens de la Louisiane ont pris, cette année, leurs degrés dans ce collège: M. Alexandre Dimitry a été créé A. M., et M. Thomas H. Kennedy, A. B. Des circonstances particulières nous privent de faire l'éloge du premier, bien connu dans cette ville. M. Kennedy s'étant distingué dans sa classe, a reçu une médaille d'argent. C'est toujours avec un sentiment d'orgueil, que nous ne cherchons pas à dissimuler, que nous notons ces distinctions honorables obtenues par de jeunes Louisianais dans la carrière des lettres.

C'est avec une bien vive satisfaction que nous traduisons du *Mercantile* d'hier l'article suivant, qui annonce que la guerre avec les Indiens de l'ouest est ou sera bientôt terminée. La même nouvelle nous parvient aussi par la voie de Détroit.

"Nous avons appris par le capitaine Mumford, du bateau à-vapeur *Télégraph*, parti de St.-Louis le 2 du courant, qu'une bataille a eu lieu entre l'armée commandée par le général Dodge et les Indiens hostiles, près de leur quartier-général, et que ces derniers ont été défaits; ils ont eu environ quarante hommes tués, et toutes leurs forces ont été mises en déroute. Le corps du général Dodge les a poursuivis dans leur fuite et en a tué plusieurs.

"Le capitaine Mumford avait apporté un extra publié à St. Louis le jour de son départ, et qui donne un détail complet de cette affaire, mais il l'a laissé à la gazette de Bâton-Rouge; il avait aussi un journal publié le même jour, qui contenait un rapport succinct du même combat, mais il a donné aussi ce journal à une personne de cette ville, que nous n'avons pu découvrir. Les feuilles du 21 juillet ne contiennent pas un mot de nouvelle."

Un fait non moins agréable, c'est qu'il paraît que les rapports qui étaient parvenus ici concernant l'irruption du choléra à St.-Louis, sont tout-à-fait dénués de fondement.

En faisant allusion à la faillite de la banque de Macon un journal du soir dit "que la Branche Banque des Etats-Unis de Savannah a fait quelques visites sanitaires dans ce quartier." Il est très-probable que cela a eu lieu en effet, car nous avons lu il n'y a pas long-tems que la maison Baers, Booth et St. John, de Savannah, avait fait "quelques visites sanitaires" à la Branche-Banque de cette ville, qui avaient induit cette *bienfaisante* et *libérale* institution à mettre à contribution les banques de l'état pour lui fournir des espèces. C'est là une preuve de ce qu'a dit le président de la Banque des Etats-Unis, qu'il était en son pouvoir d'anéantir quand il le voudrait une banque d'état.

Avec de telles preuves, il est surprenant que ceux qui ne veulent pas abandonner jusqu'aux derniers vestiges des droits des Etats, désirent placer les affaires pécuniaires des "institutions locales" à la merci d'une banque nationale qui se vante d'avoir le pouvoir de les annihiler; et cela afin "qu'il y ait un frein salutaire qui les empêche d'entreprendre des opérations plus étendues que ne le permettent leurs moyens." Il est par trop bienveillant de la part du gouvernement national de mettre un "frein aussi salutaire" aux opérations de banque des Etats. Ces Etats peuvent aussi, de la manière la plus honorable, sous la tutelle des Say et des Ricardo de Philadelphie. Encore un peu, et l'on dira, avec autant de naïveté, qu'il faut mettre un "frein salutaire" à la législation des Etats; et qu'on ne doit accorder de charte à aucune banque, avant qu'elle ait été, au préalable, soumise à M. Biddle ou au bureau de la direction de cette tendre mère-banque. Est-ce là la condition à laquelle ces *fédéralistes* (—le nom de *républicains* nationaux ne peut être donné à de tels politiques—) veulent réduire les Etats?

Et qui nous assure que quand la Banque des Etats-Unis aura soumis les banques des Etats, elle "n'entreprendra pas des opérations plus étendues que ces moyens ne le permettent." On ne peut oublier que durant sa courte existence la Banque a été sur le bord de sa ruine; dans cette [illegible] auraient été développés des milliers de citoyens et des millions de propriété. Ce qui a pu arriver une fois, peut au moins être craint pour l'avenir, et la prudence veut qu'on s'en garantisse.

Nous empruntons au journal officiel de la corporation deux pièces dont la lecture ne sera pas sans intérêt pour nos abonnés. L'une est le rapport du comité chargé d'inspecter les plans soumis par le voyer de la ville pour la construction de la nouvelle prison; ce rapport est accompagné d'un projet d'ordonnance relatif au même objet. La seconde pièce est une ordonnance adoptée par le conseil, qui crée un commissaire général de police, dont l'utilité ou plutôt la nécessité était généralement sentie depuis long-temps.

A Messieurs le Recorder et Membres du Conseil de Ville.

Messieurs—Le comité des prisons a l'honneur de vous annoncer qu'il a examiné, avec [illegible] le plan des nouvelles prisons et le devis faits par le voyer de la ville. Il est d'opinion que ce plan réunit tout ce que l'on peut exiger dans un pareil établissement, la sûreté [illegible].

La distribution de l'édifice en quatre maisons séparées, pour quatre classes distinctes de détenus, atteint le but que nous vous proposons depuis long-temps. Plusieurs [illegible] disposition, la société [illegible] plus à gémir d'un mélange revoltant, aussi contraire à la morale qu'à la justice.

Ce vaste bâtiment, sans reproduire des grands avantages ci-dessus énumérés, sera un ornement pour la ville, ainsi que vous pourrez vous en convaincre par l'examen des plans qui vous ont été présentés. En conséquence, votre comité a l'honneur de vous soumettre les résolutions suivantes.

E. A. CANON, rapporteur,
THOMAS [illegible],
FÉLIX LABATUT.

Résolu que le plan, présenté au conseil par le voyer de la ville, pour l'établissement des nouvelles prisons est adopté, et que le maire est chargé de le faire exécuter dans le plus court délai possible.

2º. Résolu que l'entreprise pour la construction des dites prisons devra être adjugée au rabais, au bureau du maire, après trente jours d'avertissement, dans trois des gazettes qui s'impriment dans cette ville, et que les dits avertissements seront en anglais et en français.

3º. Résolu que le procès-verbal de la dite adjudication devra constater qu'elle est faite suivant le plan et le devis présentés par le voyer de la ville, et mentionnera que le tout sera fini dans les deux ans qui suivront le jour de l'adjudication.

4º. Résolu que l'adjudicataire sera informé qu'il devra travailler sous la surveillance du voyer de la ville et du maire.

5º. Résolu que pour payer le montant de la dite adjudication, le maire devra négocier des bons de la corporation de même somme payables dans trente et quarante ans, (par portions égales) de la date de la dite adjudication.

6º. Résolu que les dits bons seront transférables par le seul endossement *motivé des détenteurs* et porteront un intérêt de cinq pour cent par an, qui sera payable, par moitié, tous les six mois, à la Nouvelle-Orléans, au bureau du trésorier de la ville.

7º. Résolu que pour la sûreté du paiement des dits bons, il sera établi une caisse d'amortissement, au moyen d'un dépôt annuel de six mille piastres provenant de la partie des revenus de la halle des boucheries, dégagée par les paiements successifs de l'emprunt de 1832, dont le fonds capital est en partie payé et le reste sera complété par la caisse d'amortissement No. 1.

8º. Résolu que le conseil statuera, dans la suite, sur l'emploi qui pourra être fait des fonds ainsi affectés, jusqu'aux époques du paiement des bons.

9º. Résolu que le paiment de l'entreprise des bâtiments ci-dessus mentionnés se fera comme suit: un huitième lorsqu'ils seront arrivés à l'arrasement du rez-de-chaussée; un huitième lorsqu'ils seront arrivés à la hauteur du premier étage; un huitième lorsqu'ils seront arrivés à la hauteur du second étage; un huitième lorsque la toiture sera achevée; trois huitièmes *lorsque l'ouvrage aura été livré et accepté*, et le huitième restant, un an après la livraison, si toutefois la corporation n'a aucune réclamation contre l'entrepreneur pour quelques défaites des dits ouvrages.

10º. Résolu que le maire exigera de l'entrepreneur un cautionnement de trente mille piastres, pour sûreté de la bonne et fidèle exécution de son contrat.

Ordonnance pour créer un commissaire général de police et pouvoir à d'autres objets.

Le conseil de ville de la Nouvelle-Orléans,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une police plus stricte et une surveillance plus active sur tous les objets qui se rattachent à la propreté et à la salubrité de la ville,

Ordonne ce qui suit:

Art. 1er. Dès que la présente ordonnance aura acquis force de loi, il sera du devoir du maire de nommer et de commissionner, avec le consentement du conseil, un officier de police qui prendra le nom de commissaire général de police de la Nouvelle-Orléans, et dont les attributions sont fixées par la présente ordonnance.

Art. 2. Le commissaire-général de police sera tenu d'avoir un cheval qu'il entretiendra à ses frais et de parcourir la ville, les faubourgs incorporés et les banlieues, au moins trois fois par semaine.

Art. 3. Le commissaire-général de police sera tenu de faire son rapport au Maire le 1er. et le 15 de chaque mois; et au Conseil de ville, aux séances qui suivront respectivement les jours susdésignés.

Art. 4. Les rapports du commissaire-général de police feront connaître l'état de chaque district et la manière dont les commissaires de police et les syndics se seront acquittés de leurs devoirs, ainsi que toutes les infractions aux ordonnances dont ils auraient négligé la poursuite.

Art. 5. Le commissaire-général de police sera spécialement chargé de veiller à la prompte et fidèle exécution des ordonnances qui se rattachent à la sûreté, à la propreté et à la salubrité de la ville; les commissaires de police et les syndics, ainsi que la garde de ville, seront tenus de lui prêter assistance et main forte, toutes les fois qu'ils en seront requis, sous peine de destitution.

Art. 6. Le commissaire-général de police sera nommé pour deux ans; à l'expiration de son service il pourra être renommé ; bien entendu qu'il pourra être destitué, en tout tems, à la demande des trois quarts des membres du Conseil de ville.

Art. 7. Les appointemens du commissaire général de police sont fixés à cent trente piastres par mois, payables de mois en mois.

Art. 8. A compter du jour où la présente ordonnance aura force de loi, nulle amende, encourue pour contravention aux ordonnances du Conseil de ville, ne pourra être remise ou mitigée par le Maire, sans le consentement du Conseil préalablement obtenu.

Le *Hérald* de Norfolk annonce que la frégate française la *Flore*, capitaine Le Blanc, est partie de Hampton-Roads pour Brest, le 25 du mois dernier.

(COMMUNIQUÉ.)

Dans le moment où nous sommes menacés d'une épidémie qui est déjà à nos portes, il est nécessaire de tenir la ville dans le plus grand état de propreté possible. Nous engageons donc les autorités à faire nettoyer les fossés d'égouts qui se trouvent des deux côtés de l'allée de la rue des remparts. Nous ne prétendons ici nullement inculper le commissaire de la partie inférieure du carré de la ville ; malgré toute la vigilance qu'il apporte à l'exécution de ses devoirs, l'étendu du district qui est lui assigné est trop considérable pour qu'il puisse exécuter ses devoirs comme on pourrait le désirer. Nous lui recommenderons cependant de faire savoir au *Maire, s'il ne l'a déjà* fait, l'état de ces fossés, où les herbes sont si hautes qu'on peut y jeter toute espèce d'ordures, bêtes mortes, &c., sans que les charrettes chargées du nettoiement des rues les voient; et l'odeur qui s'en exhale par fois, suffit pour engendrer la maladie. Nous avions d'abord eu le devoir d'accuser de négligence le commissaire de ce district, mais en apprenant qu'il était chargé également de la police du faubourg Tremé, nous avons pensé qu'il fallait, malgré toute son activité, qu'il négligeât l'un ou l'autre ou tous les deux, en voulant faire son devoir partout. Nous nous addressons donc directement aux autorités compétentes, recommandant en même tems la nomination d'un commissaire pour le faubourg Tremé.

REMPARTS.

AVENTURES DE GIBBS LE PIRATE.

Les écrivains les plus distingués de notre âge font choix pour leurs héros des hommes les plus criminels et les plus sanguinaires qui aient paru sur le théâtre du monde ; c'est là une des taches de la littérature de notre époque. Si la sagesse déguisée sous le manteau du plaisir est le but que se propose le romancier, il n'atteindra jamais ce but en présentant sous un faux air de grandeur des brigands gorgés de crimes, des monstres affreux, qu'il aura environnés de tout l'éclat de l'héroïsme, de la magnanimité et de la gloire. Byron, Cooper et Bulwer, sont tous allés chercher leurs héros dans les cavernes du crime ; et celui même qui a peint des plus brillantes couleurs de sa palette la tendre affection et les douces vertus de Jeannie Deans, a orné le pirate Cleveland des plus nobles sentimens et des charmes d'un nom illustre. Il serait temps de ne plus présenter les pirates comme des héros au milieu de rochers pittoresques et dans des îles verdoyantes, ou bien parcourant en vainqueurs l'océan ; mais bien comme des brigands insensibles au remords, nageant avec délices dans des flots de sang, et sourds aux cris des victimes sans défense égorgées au sein des mers solitaires. Ces réflexions nous ont été suggérées par les horribles scènes de piraterie dont les mers occidentales et les parages de l'île de Cuba furent le théâtre pendant les derniers années. Au premier rang de ces brigands qui infestèrent ces mers, il faut placer Guillaume Gibbs, qui, à peine arrivé à la fleur de l'âge, périt naguère à Long-Island, dans les Etats-Unis, par la main du bourreau, après une vie d'atrocités dont les annales du crime n'offrent point d'exemple.

Guillaume Gibbs était né à Rhode-Island, de parens riches et religieux qui lui donnèrent une éducation libérale. Mais les arts et les sciences n'avaient point pour lui nul attrait, et son caractère hardi et entreprenant l'entraînait vers les périls de la mer. C'était là le seul théâtre où il se sentit appelé à jouer un rôle important. Gibbs s'embarqua pour la première fois sur un navire armé en course, et qui avait établi sa croisière dans les parages de Buénos-Ayres. Ce vaisseau était un de ces nombreux pirates qui depuis la reconnaissance de l'indépendance américaine ont infesté le golfe du Mexique, et ont commis des déprédations et des meurtres sans nombre sur tous les vaisseaux qui tombèrent dans leurs mains, à quelque nation qu'ils appartinssent.

Guillaume ne tarda pas à [redacted] ur à bord ; après quelques campagnes il [redacted] partie de l'équipage, un complot contre les [redacted] navire. La conspiration ayant eu un plein [redacted] les officiers furent débarqués sur les côtes de [redacted] et Gibbs, ayant pris le commandement d[redacted] commença cette terrible carrière où il versa des flots de sang.

Guillaume se contenta d'abord de piller les vaisseaux qu'il prenait à l'abordage, *sans faire de mal* à l'équipage ; mais après un certain laps de temps, ses compagnons, qui étaient presque tous d'origine espagnole, et lui-même, se lassèrent de tant de douceur, et il fut convenu que, comme les morts seuls ne peuvent point porter témoignage, désormais il ne serait plus fait de quartier aux navires qui viendraient à tomber en leur pouvoir. Gibbs arbora donc le drapeau noir du pirate au plus haut mât de son vaisseau. Dans l'espace de quatre ans, pendant lesquels ce navire infesta les mers des Indes occidentales, Gibbs prit vingt vaisseaux à l'abordage, et tout ce qui se trouva à bord fut massacré sans pitié ; quatre cents hommes périrent dans ces diverses circonstances. Les vaisseaux et les cargaisons que ces hardis flibustiers capturaient prenaient régulièrement le chemin du cap Antonio, station excellente pour des *pirates*, située à l'*extrémité* nord-ouest de l'île de Cuba. De ce point les marchandises étaient transportées sur des navires côtiers au port de la Havane, et elles étaient adressées à des agens qui entretenaient des intelligences avec ces pirates, et qui en échange de ces marchandises leur expédiaient des munitions de toute nature et tous les objets qui pouvaient leur être nécessaires.

Le cap Antonio était couronné par un campement fort commode et par une batterie de quatre canons ; et pendant quatre ans, grâce à la nonchalance et la stupidité du gouvernement espagnol, ces aventuriers exercèrent leur empire sur ce point de l'île sans être inquiétés le moins du monde. Pendant cette période, les intelligences que ces flibustiers entretenaient avec la Havane et mainte autre station les mirent à même d'échapper aux nombreuses *croisières* que l'Angleterre et les Etats-Unis dirigeaient contre eux ; Gibbs paraît avoir fait même de fréquentes visites à la Havane, où ses manières distinguées et ses énormes dépenses lui permettaient de frayer avec les officiers des vaisseaux de guerre, et souvent il apprit d'eux qu'ils avaient été armés pour donner la chasse aux corsaires qui infestaient ces mers. Nous devons regretter qu'il existe dans notre marine des réglemens qui concèdent d'immenses bénéfices aux officiers des vaisseaux chargés du transport de lingots; par là ces officiers sont détournés de leurs devoirs, et à cette époque les commandans des vaisseaux de guerre au service de l'Angleterre et des Etats-Unis, occupés à porter de l'or et de l'argent à travers le golfe du Mexique, laissaient les pirates de l'île de Cuba exercer sur ces mers en toute liberté leurs affreux brigandages, et alors le commerce anglais éprouva des pertes considérables.

Parmi les aventures de Gibbs et de ses associés, il en est une qui est extrêmement touchante et très dramatique. Un grand navire de Curaçao, faisant voile pour la Hollande, fut capturé par ces flibustiers dans le golfe du Mexique. Selon la coutume, équipage et passagers, tout fut massacré et jeté à la mer. Au nombre des passagers se trouvait la famille d'un seigneur hollandais qui retournait dans sa patrie; cette famille se composait de ce seigneur, de sa femme, de ses domestiques, et puis d'une fille, leur unique enfant, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Après avoir été témoin du massacre de ses parens, cette jeune fille voyait déjà se lever le bras qui allait la frapper à son tour, quand se jetant tout à coup aux pieds du capitaine, elle implora sa grâce d'une voix si touchante, que celui-ci en fut ému, et qu'au hasard de mettre en danger sa propre vie (car il n'ignorait pas qu'il aurait tout à redouter de la jalousie de ses compagnons), Gibbs ordonna qu'on épargnât la pauvre créature. Cette infortunée fut ensuite transportée dans les rochers du cap Antonio, où elle vécut pendant six semaines au milieu de ces monstres.

Il est facile de concevoir les horribles tortures auxquelles elle fut en proie pendant ce laps de temps. La mort était à chaque instant présente à ses regards; car ces brigands, pour mettre leur propre vie en sûreté, avaient intérêt à ne faire grâce à personne. De terribles querelles s'élevèrent souvent à cause d'elle, et un jour un des hommes de la bande, déterminé à se débarrasser d'un importun témoin de leurs crimes, saisit un *levier de pompe*, et au moment où il allait en frapper cette malheureuse créature, Gibbs accourut, et d'un coup de pistolet il étendit ce misérable raide mort sur la place. Mais telles étaient les alarmes de toute la bande, qu'un conseil de guerre s'assembla pour statuer sur le sort de cette infortunée, et Gibbs fut contraint de consentir à sa mort. Le poison mit fin à cette vie d'agonie. Gibbs a déclaré que la mort de cette femme avait fait plus d'impression sur son cœur que tous les assassinats qu'il avait commis dans le cours de sa carrière. Cette circonstance prouve qu'au milieu des meurtres et du pillage de tous les jours, son cœur ne s'était pas fermé à toute affection et dans cette vie semée de tant de crimes un abîme à considérer les constans efforts de ce pirate pour sauver les jours de cette infortunée.

Après des aventures de toute sorte, après avoir échappé maintes fois aux poursuites de vaisseaux de guerre, ces forbans furent enfin rencontrés en mer par le brick *l'Entreprise*, appartenant aux Etats-Unis, et commandé par le lieutenant Kearney. Voyant bien qu'ils n'avaient pas les moyens de résister à leur ennemi, les pirates abandonnèrent leur navire et se sauvèrent dans de légères embarcations; ils débarquèrent à la côte, et se défendirent avec beaucoup de courage derrière leurs fortifications; mais leurs batteries ayant été prises d'assaut, et chassés de leurs dernières retraites, ils durent chercher leur salut dans une prompte fuite. Les bois et les côtes échancrées et sinueuses de Cuba leur offrirent un asile impénétrable. Forcé d'abandonner sa forteresse, qui était maintenant au pouvoir de l'ennemi, Gibbs emporta avec lui ses richesses, *conquises par le meurtre et le pillage*, et sa part des dépouilles s'éleva à trente mille dollars.

Muni de cette somme, il s'embarqua à la Havane sur un vaisseau qui faisait voile pour l'Angleterre, résolu à jouir tranquillement de sa fortune mal acquise, et d'oublier tout souvenir de ses crimes. Mais tous ses efforts furent inutiles. Le cri de sa conscience le poursuivit sans cesse au milieu de ses plaisirs, et pour s'y soustraire il se livra à tous les excès et se fit l'esclave de tous les vices. Les coutumes d'ivrognerie et de dissipation qu'il contracta eurent bientôt épuisé ses ressources, et à *Liverpool il se vit réduit à la misère*. Déterminé à reprendre le cours de ses pirateries, Gibbs s'embarqua pour Gibraltar, dans l'intention de passer de là à Alger, et d'aller offrir ses services au dey, alors en guerre avec la France. Mais le port d'Alger se trouva si étroitement bloqué par la flotte française, qu'il lui fut impossible de pénétrer dans cette cité; il se vit donc contraint de renoncer à son projet, et de revenir à Gibraltar. Là il monta à bord d'un navire qui allait à la Nouvelle-Orléans, et arrivé dans cette ville, telle fut sa pauvreté, qu'il ne lui resta plus que la ressource de s'engager en qualité de matelot à bord du brick *le Vineyard* qui allait à Philadelphie. C'est dans ce voyage que s'accomplirent les meurtres qui devaient terminer cette carrière de sang.

Pendant la traversée, Gibbs et ses compagnons vinrent à savoir qu'en outre de sa cargaison le brick portait cinquante mille dollars, qui étaient renfermés dans des boîtes d'argent. Cette somme était adressée à M. Etienne Gérard, le riche banquier de Philadelphie, dont la mort récente et les magnifiques donations *aux institutions* publiques de Philadelphie sont si bien connues en ce pays. Gibbs persuada à quelques matelots qu'il leur serait facile de s'emparer de ce trésor, du navire et de toute la cargaison. Une nuit, les conspirateurs, conduits par Gibbs, par un mulâtre et par un jeune homme, montèrent sur le gaillard d'avant, où était le capitaine. Un terrible coup de brimbale assené sur sa tête le priva de l'usage de ses sens; et il fut immédiatement jeté à la mer. A l'instant on descendit dans l'entrepont, et on mit à mort le lieutenant et les autres chefs, et les conspirateurs se virent en peu de *temps maîtres du navire*. Gibbs en prit aussitôt le commandement; mais il ignorait sans doute la position dans laquelle il se trouvait, car dans la nuit suivante le brick vint à échouer sur les côtes de Long-Island, à la distance de neuf milles environ de *New-York*.

L'équipage se vit donc forcé d'abandonner le navire, et on descendit avec les cinquante mille dollars dans une chaloupe, espérant que le débarquement pourrait s'opérer sans encombre; mais le vent ayant tout à coup fraîchi, les vagues se soulevèrent et menacèrent d'engloutir la frêle embarcation. Pour alléger le poids de la chaloupe, on jeta successivement à la mer jusqu'à trente-cinq mille dollars, et alors on put, non sans de grands efforts, atteindre le rivage, avec les quinze mille dollars qui restaient. Dès qu'ils eurent débarqué, les brigands ensevelirent cette somme dans le sable, et se rendant à une taverne du voisinage, ils se plongèrent dans ces dégoûtantes scènes de débauche qui accompagnent toujours une vie criminelle. Ce fut pendant cette orgie qu'un de ces misérables, qui n'était entré dans la conspiration que par regret et par peur, révéla le crime qui s'était commis. Bientôt la taverne fut entourée par de nombreux soldats, et les brigands, traqués comme des bêtes fauves, furent tous arrêtés, conduits à New-York et jetés dans les prisons de cette ville. Leur procès fut jugé dans le mois de juin dernier. Gibbs, le mulâtre et le jeune homme, qui avaient [illegible] le reste de l'équipage, furent tous les trois condamnés à mort et exécutés à Long-Island près du lieu où ils avaient abandonné le navire pour effectuer leur débarquement.

Les détails qu'on vient de lire sont tirés des aveux que Gibbs fit avant de marcher à l'échafaud. On dit qu'il existe une pièce très curieuse qui a été laissée par ce forban, et qui contient les noms d'un grand nombre de ses associés au temps de sa première carrière. Parmi les hommes qui ne dédaignèrent pas de partager *les profits de ces aventuriers*, on lit avec indignation les noms des principaux agens du gouvernement de Cuba. C'est maintenant l'opinion accréditée en Amérique, qu'il faut qu'une puissance imposante occupe militairement cette perfide colonie espagnole, afin de prévenir à jamais le retour de ces flibustiers qui répandirent pendant de longues années une terreur universelle dans les mers des Indes Occidentales. (*Monthly Magazine.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Ant, Ford, Boston, Stetson & Avery.
Goël. Cotton, Calif, Brazoria, J. W. Breedlove & Co.
Goël. Carmen, German, Matanzas, A. Fisk.
Goël. Mobile, Barclay, Mobile, Townsley, Prieur & co.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pilot, Riddle, des passes, ayant amené de la *mer* le *brick Ariel*, la *goëlette felouche Virgin Carmen*, et la goël. Josefa.
Brick Ariel, Smith, de Norfolk.
Goël. Josefa, Dorante, de Campêche, avec du bois de Campêche.
Goël. Virgin Carmen, Alcinas, de Matanzas, avec 260 sacs café, à Estevanell & Courval.
Bateau de remorque Pocahontas, Hubble, des passes, ayant mis en mer le brick Amazon—il a amené dans le port le brick Elvira et la goëlette Bien Aparecida. Un navire, qu'on croit être le Natchez, était en dehors de la barre.
Brick Elvira, Grace, de Portland, avec des produits.
Goël. Bien Aparecida, Pascal, de la Havane, avec café, sucre, fruits &c. à Estevanell & Courval.
Bateau à vapeur Beaver, Swaim, de Vicsburg, avec un chargement assorti.
Bateau à vapeur Columbia, Laurent, du Bayou Sarah, avec divers articles et 25 passagers.
Bateau à vapeur Talma, Hardwick, de l'embouchure de l'Ohio.
Bateau à vapeur North America, Artus, en 15 jours de St. Louis.
Bateau à vapeur Telegraph, Mumford de St. Louis.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE courant de la farine fraîche est aujourd'hui de $9, 00 par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 33 onces de pain pour un escalin.
11 août D. PRIEUR, Maire.

54 Sacs Café vert de la Havane, à vendre par VICTOR DE LA COVA & FRERE, No. [illegible] Louis.
11 août

AVIS.—JACOB LEVY a transporté son magasin d'encan au No. 20, rue St. Louis. 11 août.

A LOUER.
Un grand et commode magasin ainsi qu'un arrière-magasin, en bon état, No. 69 Nouvelle Levée. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à JACOB LEVY,
11 août rue Conti, No. 11.

A LOUER.
La maison spacieuse et en bon état, située rue St.-Louis, No. 20. On en donnera possession le 15 de ce mois; le prix est modéré. S'adresser à JACOB LEVY,
11 août rue Conti No. 11.

A VENDRE.
Le fond du *Café et Pensionnat de New-York*, situé à l'encoignure des rues de l'Hôpital et Levée, avec tous ses ameublemens et apparaux. *Cette maison est agréablement placée dans un quartier commercial*, et depuis son établissement jusqu'à présent, elle est bien achalandée.
Pour les Conditions, s'adresser au propriétaire sur les lieux. 11 août.—

AUJOURD'HUI
Aura lieu le tirage de la 22ème. classe de la Loterie
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,
GROS LOT,
10,000 PIASTRES.
PRIX DES BILLETS : Entiers $4 ; demi $2 ; quart $1.
Pour obtenir de bons billets, s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE FELTON,
11 août rue St. Philippe, No. 11

LE soussigné offre à vendre sa mulâtresse EMILIE, avec ses trois enfans William, Betzey et Caroline, elle est excellente couturière, plisseuse, bonne domestique de maison, et peut faire la cuisine pour une petite famille. Elle parle le français et l'anglais et est habituée au climat de ce pays ci ; elle est garantie des vices et maladie prévus par la loi.
11 août THÉODORE NICOLET.

LE soussigné vient de recevoir par le South Carolina, de Marseille, 6 balles de langues de très bonne qualité et 25 caisses d'eau de fleur d'orange triple qu'il vend à des prix modérés.
Il offre également du Chlorure d'Oxide de Sodium, préparé d'après la recette de M. Labarraque et garanti tout aussi bon, à $5 la douzaine de bouteilles.
11 août FORESTIER, pharmacien.

RECU par la polacre Tres-Amigos de Barcelone,
20 pipes, 200 demi do., 40 barils } vin de Catalogne.
20 balles bouchons.
40 sacs noisettes.
80 balles de 10 rames papier à enveloppes de la Havane.
128 sacs café, par la goëlette Tita de la Havane.
240 sacs café.
100 caisses de sucre blanc, par la goëlette Bien-Aparecida.
74 caisses sucre blanc.
302 sacs café. ESTEVANELL & COURVAL.
11 août—3 Rue de la Nouvelle Levée, No. 6.

RECIBIDO por la polacra Tres Amigos, de Barcelona,
20 pipas, 200 medias, 40 bariles } vino de Cataluña.
20 balas tapones de corcho.
40 sacos avellanas.
80 balas de 10 resmas papel de Estraza de la Havana.
128 sacos de Café, por la goleta Tita de la Havana.
249 sacos café.
100 cajas azucar blanco, por la goleta Bien-Aparecida.
74 cajas azucar blanco.
302 sacos café. ESTEVANELL & COURVAL.
11 août—3 New-Levee No. 6.

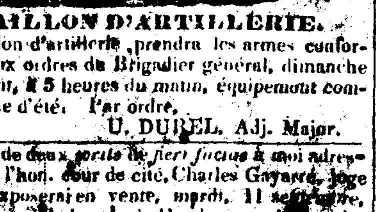

BATAILLON D'ARTILLERIE.
LE bataillon d'artillerie prendra les armes conformément aux ordres du Brigadier général, dimanche 26 du *courant*, à 5 heures du *matin*, équipement complet, uniforme d'été. Par ordre,
11 août U. DUREL, Adj. Major.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. cour de cité, Charles Gayarré, juge président, j'exposerai en vente, *mardi*, 11 septembre, à midi et demi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un lot de terre sur le côté gauche du Chemin du Bayou, désigné par le No. 19, mesurant trente pieds de face sur le dit chemin, sur une profondeur de cent quatre vingt pieds. Saisi dans l'affaire de Abner Robinson vs Louis A. Lemoyne.
11 août J. DAUNOY, marshal.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de Madame veuve Michon, et à toutes autres personnes que que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire ne serait pas homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions.
Par ordre de la Cour.
11 août MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Moses P. Sickney, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu de la dite succession ne serait point homologué. Par ordre de la cour.
11 août MARTIN BLACHE, rég.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON,
Le bateau à vapeur fin marcheur, CORSAIR, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 6½ heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)
Les dimanches on servira un léger déjeûner à bord, et les jeudis, on aura on pourra prendre quelque chose à l'heure du dîner.
Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.
Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 5 heures et un quart, du matin, ou à 6 heures, pour entrer dans les chariots.
Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.
11 août—5m WM. BAGLEY.

A FRETER.
Le navire neuf A. I. MARMORA, capitaine Weston, du port d'environ 1140 balles de coton, est prêt à recevoir un chargement. S'adresser à
11 août LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.
Le navire neuf et fin voilier PRINCESS, capitaine Holmes, partira sous peu de jours, et peut convenablement loger quelques passagers. S'adresser à
11 août LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON.
Le navire A. I. HENRY TUKE, capitaine Bates, est en chargement et partira le 17 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à
11 août LINCOLN & GREEN.

POUR BORDEAUX, HAVRE ou MARSEILLE.
Le beau et solide navire français L'HIRAM, capit. Cruché, sera prêt sous peu de jours, pour recevoir un chargement, pour l'un ou l'autre des susdits ports. S'adresser au capitaine à bord ou à (9 août) VICTOR ROUMAGE.

POUR VERA-CRUZ.
Le beau brick doublé et chevillé en cuivre GEN. VICTORIA, capt. Henry Bradley, est maintenant prêt à recevoir un chargement—pour lequel ou pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis des magasins bleus, ou à
9 août J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BALTIMORE,
Le brick paquebot, doublé et chevillé en cuivre et fin voilier, BOURNE, capt. Benthal, est journellement attendu, et repartira peu après son arrivée. Pour frêt ou pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.
7 août rue Royale, No. 117.

POUR LE HAVRE.
Le beau navire HELVETIA, capitaine Miner, peut prendre à frêt 2 à 300 balles de coton, et sera expédié sans délai. Il prendra également quelques passagers. S'adresser à
2 août THEO. NICOLET & CO.

A FRETER,
La barque neuve et fine voilière ALASCO, capitaine COLE, du port de 300 tonneaux, est maintenant prête à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à
28 juillet STETSON & AVERY.

POUR BOSTON.
Le brick fin voilier ANT, capit. FORD, sera prêt à recevoir un chargement lundi prochain, et sera expédié sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
28 juillet STETSON & AVERY.

AVIS AU PUBLIC.
GLACES ET SORBETS.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continuera de faire des Glaces et des Sorbets, &c. à partir de dimanche, 12 du présent, dans un local situé rue Bourbon, entre celles d'Orléans et Ste. Anne; deux salles décemment meublées ont été préparées pour recevoir les Dames et les Messieurs.
9 août—8 E. SERREAU.

CHAUX.—450 barils Chaux, de qualité supérieure, à vendre par HARRISON, BROWN & CO.
9 août

BOIS DE CONSTRUCTION.—Le soussigné ayant établi une cour pour tenir des Bois de Construction, rue Moreau, près du chemin à coulisse, et à deux îlets de la Levée, a à vendre du BOIS de toute description, à des prix raisonnables.
7 août—3 WM. BURTON.

JARDIN DE LA LOUISIANE
ET
PROMENADE DES DAMES,
Rue Condé, No. 93, entre St. Philippe et Ursulines.
LE soussigné s'empresse de témoigner aux personnes qui ont bien voulu l'encourager toute sa reconnaissance, et en même temps il leur donne avis qu'il vient de prendre des arrangements avec M. L. DILLARD, très connu par son talent dans l'art de confectionner *les Crêmes à la Glace*, et qu'à l'avenir, il sera toujours prêt à satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites, dès six heures du soir. Rien ne sera négligé de sa part pour satisfaire les personnes qui voudront bien visiter le Jardin de la Louisiane.
9 août—3 DWIGHT F. FELTON.

ATTENDU que Jules S. Huard, peseur public pour le coton, dans la ville de la Nlle.-Orléans, s'est adressé à moi pour la cancellation d'un bond de deux mille piastres souscrit par lui comme principal, conjointement avec Louis Huard, sa caution, le 15 mars 1832.
Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, quatre-vingt-dix jours après la dernière publication du dit, les raisons pour lesquelles le dit effet et les hypothèques spéciales en résultant ne seraient pas cancellées, levées et annulées.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le 7ème. jour d'août 1832, et dans la 57ème. année de l'indépendance des Etats-Unis. A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur.
THOS. F. M'CALEB, Sec. d'Etat. 9 août—30

AVIS.—Attendu que les héritiers de Jean Mercier se sont adressés à moi pour la levée de deux hypothèques spéciales ; la première pour la somme de quarante-mille piastres, donnée par le dit feu Jean Mercier, comme Annotateur des Hypothèques, le 8me. jour de mai 1830, pardevant Louis Féraud, notaire public, sur un lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, mesurant soixante pieds de face sur cent soixante-dix de profondeur ; et la seconde, de la somme de quarante *mille piastres, donnée le 7me.* jour de janvier 1832, pardevant le dit notaire, et sur le lot de terre ci-dessus.
Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat quatre-vingt-dix jours après la dernière publication du dit, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques spéciales ne seraient pas cancellées, levées et annulées.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le 20ème. jour de juillet 1832, et dans la 57ème. année de l'indépendance des Etats Unis.
[L.S.] A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur,
THOS. F. M'CALEB, Sec. d'Etat. 24 juillet—3

AVIS.—Les actionnaires de la Compagnie du Chemin du Lac Pontchartrain sont par le présent avertis qu'une élection de sept Directeurs de la dite compagnie, pour le terme de douze mois, aura lieu au Bureau du Maire, mercredi, 15 août courant, depuis *8 heures du matin* jusqu'à 2 de l'après-midi.
7 août—5 C. MONTEGUT, secrétaire.

168 barriques VIN de Marseille, de bonne qualité, à la marque de [illegible],
212 caisses Muscat de Frontignan, en débarquement, à vendre par
AMB. LANFEAR,
7 août—3 rue du Canal, No. 118.

LE soussigné a reçu par le navire Hiram, et offre à vendre, Vin rouge en caisses, des crus de Pichon Longueville, Calon St. Estèphe, Beycheville, St. Julien, Lauzen Margaux, Château Haut-Brion ; quatre vingt et quelques paniers de champagne garanti d'une qualité supérieure.
7 août—5 J. M. FORTIER.

MAIS.—1500 sacs Maïs, récemment reçus, à vendre par MERLICE THOMAS,
13 juillet rue de la Levée, No. 77.

VENTES A L'ENCAN

PAR ISAAC L. M'COY.
CET après-midi, à 5 heures, il sera vendu au No. 235, rue Baronne, entre Julie et Girod, une quantité de planches et madriers, en lots qui conviendront aux acquéreurs. Conditions—Comptant.
11 août.

PAR ISAAC L. M'COY.
SAMEDI prochain, 11 du courant, il sera vendu à la bourse de Hewlett, l'esclave PHILL, âgé d'environ 23 à 24 ans, depuis trois ans dans le pays, et ayant eu la petite vérole, il est garanti des vices et maladies prévus par la loi, il est habitué au marronnage.
Conditions : Un billet endossé payable à 4 mois, sans hypothèque. 11 août

PAR ISAAC L. M'COY.
MARDI, 21 du courant, il sera vendu à 10 heures, au No. 46, rue de la Levée, le reste d'un magasin de Comestibles, appartenant à Bryden & Courtenay. 11 août.

PAR HEWLETT & RASPILLER.
IL sera vendu lundi prochain, à midi, à la Bourse 150 ACTIONS de la Compagnie d'Assurance des Négocians. 9 août.

PAR T. MOSSY.
SAMEDI 11 du courant, il sera vendu, à dix heures du matin, au coin de la rue Girod et de la Nouvelle Levée, pour clore une société, un Fonds de Magasin de Groceries, savoir:
116 bls. de Whiskey,
50 barils de Graisse,
42 barils Vin de Malaga (Paxarete), et une quantité d'*autres articles*. 9 août.

PAR H. J. DOMINGON.
SAMEDI prochain, 11 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans son magasin d'encan pour compte de la succession de feue dame Anne Félicité Boyer, veuve de Chs. Nicolas Yves : 226 rouleaux beaux papier à Tapisserie, 2 malles Linge de corps, 1 montre d'or, argenterie et bijouterie, et divers meubles.
Nota.—Les propriétés Foncières se vendront au commencement d'Octobre et seront annoncées.
7 août.

CHARRETTES ET BROUETTES.—En débarquement, à vendre par TOURNÉ & BECKWITH,
7 août Nouvelle Levée, No. 15

THAYER, HURD & Co., ont à vendre les articles suivans: 36 caisses Sucre brun de la Havane, qualité supérieure ; 350 milliers Cigarres de la Havane; 22 boîtes Encre d'imprimerie ; 3000 sacs et 12 surrons Tabac de St. Yago ; 22 douz. Barquettes peintes. 7 août

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, 4 août 1832.—*J. Cotreau contre ses créanciers.*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, samedi, 25 courant, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la Cour.
7 août—6 ARMAND PITOT, greffier.

SUCRE.—140 boucauts Sucre de première qualité, en magasin, à vendre par FOSTER & HUTTON,
7 août rue du Canal, No. 77.

LES soussignés offrent à vendre, 200 barriques Vin de Marseille, 100 caisses Vin, 100 caisses Vin de Muscat, 3 pipes Eau de-vie, le tout ayant droit au *debenture* ; 5 balles Bouchons, 5 do. Amandes, 50 paniers Bouteilles.
7 août A. QUERTIER & BOUTIN.

COUR DES PREUVES.—Par ordre de la Régister des Testamens. Samedi, 11 du courant, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente à l'imprimerie de feu Atherton T. Penniman, encoignure des rues Chartres et Bienville, deux Presses et une quantité considérable de caractères &c. Conditions: comptant.
Par ordre de la Cour.
7 août MARTIN BLACHE, régister.

LE soussigné ayant affermé la maison et les dépendances qu'occupaient Mr. Harvey Norton, connue sous le nom de *Grove Hotel*, rue Hunter et Tchoupitoulas, prévient le public qu'il tient une PENSION BOURGEOISE, où rien ne sera négligé pour contenter les personnes qui voudront bien l'encourager.
Il saisit en même tems cette occasion pour faire savoir aux habitans et à toutes autres personnes, qu'il tient également une écurie, où les chevaux seront bien traités et à un prix modéré.
2 août THOS. S. EDRINGTON.

LES Actionnaires de la Banque de l'Union de la Louisiane, sont invités à demander à l'avocat de l'institution, les instructions nécessaires pour compléter leurs titres, afin que la Direction puisse mettre à exécution la seconde section de la Charte, qui veut que l'on établisse la proportion des actions immédiatement après la clôture des régistres, qui aura lieu le 25 Septembre prochain. Par ordre de la Direction.
4 août J. B. PERRAULT, caissier.

PERDU par le soussigné, hier matin, vers 11 heures, entre la Banque de la Louisiane et la Branche-Banque, un billet de banque de cinq cents piastres de la Banque de la Louisiane. On donnera une bonne récompense à celui qui le rapportera à
M. WALTON,
4 août Rue de la Douane, No. 14.

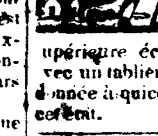

PARTIE de chez le soussigné le 25 du mois de juillet dernier, une négresse américaine nommée SALLY, elle est petite de taille, un peu rouge de peau, elle a beaucoup de cheveux, les dents de la mâchoire supérieure écartées, et doit être habillée en blanc avec un tablier rouge. Une récompense honnête sera donnée à quiconque la logera dans une des geôles de cet état. [4 août—3] A. DIETZ.

LE nègre GELA, se disant libre, a été arrêté à la paroisse St. Charles, dans un esquif; il n'avait aucun papier pour constater sa liberté. Il a été mis en prison à la paroisse Jefferson. Le propriétaire du dit nègre, ou ses parents, s'il est libre en effet, sont invités à venir le réclamer.
La négresse CINTHE, se disant appartenir à M. Clanon, de la Nouvelle Orléans.
4 août P. A. CHARBONNET, Geolier.

TOILE & CORDES D'EMBALLAGE.
150 pièces Toile du Kentucky, et 400 rouleaux Cordes, à vendre par
2 août S. C. BELL, rue du Canal, No. 81.

WM. FAREUILLE & Co. ont transporté leur établissement du No. 44 aux Nos. 11 et 13, rue de la Douane, encoignure Dorsière. 2 août

ICE CREAM AND SHERBERTS.
TO THE PUBLIC.—The subscriber has the honor to inform the public that he will continue to serve Ice Cream & Sherberts, commencing on Sunday next, the 12th instant, in a house situated in Bourbon, between Orleans and St. Ann streets. Two rooms are neatly fitted up for the reception of ladies and gentlemen. ([illegible]) E. SERREAU.

NOTICE.—Whereas Jules S. Huard public weigher of cotton for the city of New Orleans has applied to me for the cancelling of a bond of two thousand dollars subscribed by him as principal jointly with Louis Huard his security on the 15th day of march 1832.
These are to give notice to all persons interested therein, to show cause in writing at the office of the secretary of state, ninety days after the last publication thereof, why the said bond should be cancelled, raised and annulled as also the mortgages resulting therefrom.
Given under my hand and the seal of the state, at the city of New Orleans, on this 7th day of August, 1832, and in the year of the independence of the United States the fifty-seventh.
A. B. ROMAN.
By the Governor.
aug 9 THOS. F. MCCALEB, sec'y. of state.

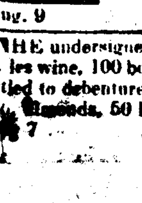

BROUGHT to the jail of the parish of Jefferson, a negro girl named CINTHE, who says she belongs Mr. Clanon, of New Orleans.
The owner is required to come forward pay charges and take her away.
aug. 9 J. CHARBONNET, sheriff.

THE undersigned offer for sale 200 casks Marseilles wine, 100 boxes claret, 100 boxes muscat wine entitled to debenture; 3 pipes brandy, 5 bales corks 5 do. Almonds, 50 hampers of bottles.
aug 7 A. QUERTIER & BOUTIN.